

SEANCE DU 30/07/2021

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	11

L'an deux mille vingt et un le 30-juil. à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Mme Fabienne SALESSES Maire, conformément à la loi n° 2020-1379 du 14/11/2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 01/04/2020,

Date de la convocation :
23/07/2021

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS.

Absents excusés : Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Secrétaire de Séance : Marie-Elisabeth PONS.

Procuration : de M. Vincent POURCEL à Mme Fabienne SALESSES.

Le compte rendu de la réunion du 07/06/2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir notamment en matière de Droit de Prémption Urbain concernant cinq déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour laquelle le droit n'a pas été exercé, il s'agit de :

- DIA 2021-07 : M. SCOTTI et Mme BOU à M. SECULA Gaétan : parc. K 1081 (5009 m²)
- DIA 2021-08 : M. CANCE Claude à M. et Mme Dominique SEYLER : parc. K 1288 (851 m²)
- DIA 2021-09 : Consorts CONSTANS à Mme VIVOIX Gaëlle et M. VIVENS Cyril : parc. G 483, 491, 495, 637, 706, 707, 708, 709 (7 155 m²)
- DIA 2021-10 : Consorts TOURNEMIRE à M. GIBERGUES Philippe : parc. A 26, 941 (8 920 m²)
- DIA 2021-11 : Consorts RIVIERE à SAFER : parc. C 1047 (100 m²)

Madame le Maire précise que par délibération du 9/06/2020, délégation lui a été donnée pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadre, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Dans le cadre de la construction de la nouvelle école, le marché ayant été scindé en 2 tranches, seule la 1^{ère} tranche est inscrite au budget 2021 ; c'est donc le Conseil Municipal qui est compétent pour l'attribution de la totalité du marché. En conséquence, Mme le Maire demande le rajout d'un nouveau point (n° 6) à l'ordre du jour pour : « Attribution du marché pour la construction d'une école ». Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Conventonnement pour service civique à l'école
 2. Convention de Mise à disposition : terrains Sandurand et La Rode
 3. Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps
 4. Duréé d'amortissement des travaux portant sur un Projet Urbain Partenarial
 5. Convention de groupement de commande avec Ouest Aveyron Communauté pour la Fourniture administrative de bureau
 6. Attribution du marché de l'école
- Questions diverses.

1. Conventonnement pour service civique à l'école

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe l'assemblée des effectifs de l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2021 et précise la répartition par niveaux. Compte tenu du projet de construction de la nouvelle école, il a été décidé d'accepter toutes les inscriptions d'enfants de moins de 3 ans. Toutefois, au vu de l'effectif élevé en classe de maternelle, il apparaît nécessaire de renforcer l'équipe pédagogique. Ainsi, en concertation avec la Directrice de l'école, il est proposé de recourir à une personne en service civique. Pour cela, Mme le Maire propose que la commune s'affilie à la ligue de l'enseignement (titulaire de l'agrément de l'enseignement Service Civique) qui se chargerait, par le biais d'un conventionnement, de toutes les démarches liées au recrutement du service civique. La durée de cette convention est fixée à 8 mois à compter du 01/09/2021 à raison d'une durée hebdomadaire de 24H00. Les missions du service civique seront de favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes. Le coût pour la Commune sera le versement d'une indemnité mensuelle de 107.58 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte

- De s'affilier à la ligue de l'enseignement et de verser le montant de cette affiliation à la fédération départementale,
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil avec la Fédération Départementale de la ligue de l'enseignement, ainsi que tout autre document y afférent,
- D'inscrire les crédits nécessaires pour le paiement de l'indemnité due.

2. Convention de Mise à disposition : terrains Sandurand et La Rode

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe l'assemblée de la délibération en date du 26/10/2015 ayant pour objet la mise à disposition auprès de la SAFALT des terrains situés à Sandurand et à La Rode, d'une surface totale de 4ha 37a 60ca, pendant une durée de 6 ans. Cette convention arrivant à échéance le 30/09/2021, Mme le Maire propose de la renouveler pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'au 30/09/2027 pour une redevance annuelle de 700.00 € revalorisable en fonction du taux d'indexation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner pouvoir à Mme Le Maire pour signer le renouvellement de cette convention ainsi que pour toutes les démarches afférentes à ce dossier,
- De prévoir au budget les crédits nécessaires pour le paiement des frais de dossier.

3. Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif, en raison d'une charge importante de travail au sein du secrétariat de mairie,

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de **MALEVILLE** et Ouest Aveyron Communauté, selon les conditions de la convention constitutive ;
- ▶ d'approuver le fait que Ouest Aveyron Communauté assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- ▶ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, Oui cet exposé,

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L2113-6 et -7 du code de la commande publique (CCP) autorisant la constitution des groupements de commandes ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commande permanent entre la Commune de **MALEVILLE** et Ouest Aveyron Communauté permettrait de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les conditions visées à la convention ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commande optimise les procédures de passation, favorise la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de **MALEVILLE** et Ouest Aveyron Communauté, selon les conditions de la convention constitutive ;
- ▶ d'approuver le fait que Ouest Aveyron Communauté assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- ▶ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

6. Attribution du marché pour la construction d'une école

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Mme le Maire rappelle que la remise des offres par les entreprises devait avoir lieu avant le 18/06/2021 à 12H00 conformément à l'avis d'appel public à la concurrence.

L'ensemble des offres a été transmises le 21/06/2021 à la Maîtrise d'œuvre pour analyse avec une restitution le 2/07/2021. Suite à cette analyse, une négociation avec les trois premiers candidats de chaque lot, ayant présenté l'offre la plus avantageuse a été lancée afin d'obtenir de nouvelles offres pour le 16/07/2021.

Suite au rapport d'analyse de ces nouvelles offres par la maîtrise d'œuvre et l'avis émis par la commission d'appel d'offres réunie le 30/07/2021 à 15H30, Mme le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
1 – VRD	SOTRAMECA Pezet - Saint-Salvadou - 12200 LE BAS-SEGALA	158 099.09 €
2 – GROS-ŒUVRE	SARL CAMMISAR ZA LES GAILLAGUES - 12200 SAINT-REMY	269 935.00 €
3 – CHARPENTE BOIS	SAS SICOB CHARPENTE ZA route de Rodez - 12240 RIEUPEYROUX	258 236.69 €
4 – COUVERTURE ZINC	SARL DELBES ZA Bel Air - 35 Rue de la Ferronnerie – 12000 RODEZ	180 000.00 €
5 – MENUISERIE EXT.	MIROITERIE VILLEFRANCHOISE - 588 rte haute de Farrou – 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	110 059.90 €
6 – MENUISERIE INT.	SAS LAUSSEL ET FAU - 1590 RUE DE CANTARANNE 12850 ONET LE CHATEAU BP 83 409	115 154.24 €

7 – PLATRERIE	SARL SANHES Jean-Claude & Fils Lotissement Les Furgatières – 12320 SENERGUES	55 720.97 €
8 – FAUX PLAFONDS	BELET ISOLATION RODEZ 34 ROUTE DU BOIS VERT – 12510 OLEMPES	41 307.79 €
9 – CHAPES CARRELAGES	SARL SANHES Jean-Claude & Fils Lotissement Les Furgatières – 12320 SENERGUES	39 092.95 €
10 – PEINTURES RDS	GASTON PERE ET FILS 40 ET 45 ROUTE DE BONISSARD – 12300 DECAZEVILLE	37 000.00 €
11 – ELECTRICITE CFA/CFO	SAS AGV FLOTTES ELECTRICITE - 879 av. du causse - ZA de Bel Air - 12850 ONET LE CHATEAU	126 390.36 €
12 – PLOMBERIE CVC	MOLENAT ENERGIES - 5 rue des Artisans 12320 St Cyprien sur Dourdou - CONQUES EN ROUERGUE	300 404.42 €
TOTAL		1 691 401.41 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30/07/2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises figurant dans le tableau ci-dessus, ainsi que tout document relatif à ces marchés,
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal des exercices 2021 et 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Eglise de Sabadel : L'ouverture du chantier est fixée au lundi 2/08/2021. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité aux organisateurs de l'association des Amis de Maleville ainsi qu'à tous les bénévoles et autres qui oeuvrent sur ce chantier. La fin du chantier est programmée pour le 14/08/2021 avec un vin d'honneur offert par les Amis de Maleville.

Ressources Humaines : Le poste de cantinière sera vacant au 01/09/2021 en raison d'une demande de disponibilité d'un an. Le poste est à temps non complet de 24H/hebdomadaire annualisées soit 29H30/semaine en période scolaire. Un appel à candidature a été lancé jusqu'au 13/08/2021.

Fonds de concours de OAC* : Un nouveau règlement est en cours d'étude.

Transition énergétique : Des aides peuvent être attribuées aux particuliers par OAC* pour des travaux de rénovation énergétique, dans le cadre de la Prime Rénov Occitanie.

Déchets Ménagers : Une étude portant sur la réduction du tonnage des déchets ménagers et de leur coût est en cours, au vu de l'importante augmentation qui se profile d'ici 2024. La Communauté de Commune propose d'aller à la rencontre des élus qui souhaiteraient avoir de plus amples renseignements entre le 25/08 et le 10/09/2021. Le calendrier de mise en place de cette nouvelle organisation de collecte des déchets va s'étaler de 2021 à 2025.

Cœur de village : La restitution du diagnostic a eu lieu le 9/07/2021, l'étude se poursuit.

Signalétique des activités touristiques : Un marché à bon de commande pour un montant de 298 000 € a été passé par OAC avec la société Sud Ouest Signalisation pour l'ensemble du territoire de la communauté de Communes.

Associations : une nouvelle association dénommée « Chemins faisant » s'est créée, ayant pour Président M. Jacques REVEL dont l'objet est de restaurer, entretenir les sentiers et chemins communaux de Maleville et ses environs ainsi que l'organisation de randonnées pédestres avec droit d'inscription.

Club de Pétanque : Mme le Maire donne lecture de la lettre émanant du Club de Pétanque de Maleville au sujet des conteneurs poubelle situés sur le parking de la salle des fêtes et de l'éclairage.

* OAC : Ouest Aveyron Communauté

La séance a été levée à 23H00

- **Liste des délibérations adoptées :**

Numéro	Objet
01	Conventionnement pour service civique à l'école
02	Convention de Mise à disposition : terrains Sandurand et La Rode
03	Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps
04	Durée d'amortissement des travaux portant sur un Projet Urbain Partenarial
05	Convention de groupement de commande avec Ouest Aveyron Communauté pour la Fourniture administrative de bureau
06	Attribution du marché pour la construction d'une école

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://.telerecours.fr>